


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALES AGGLOMÉRATION**

Direction Commande publique –
Ingénierie du Bâtiment
Service Marchés publics
Tél : 04 34 24 70 79
Réf : 2026-MM-PISCINE MARTINET

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le 
ID : 030-200066918-20260422-2026_0198D-AU

Objet : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de la piscine du Martinet (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) - signature du marché et tout autre document y afférent

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses dispositions de l'article L. 2122-7 ,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un marché à procédure adaptée pour les travaux de la piscine du Martinet conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant que le présent marché est alloué conformément aux articles L2113-10 et R2113-1 du Code de la commande publique,

lots	désignation
1	maçonnerie
2	serrurerie
3	traitement de l'eau hydraulique
4	plomberie
5	ventilation

Considérant que ces travaux relèvent des familles de la nomenclature interne suivantes :

Lots	Objet principal	Libellé objet principal
1	B 027	travaux de maçonnerie
2	B 089	travaux de serrurerie
3	B054	travaux de distribution de l'eau

4	B 048	travaux de plomberie
5	B 051	travaux de ventilation

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 26 février 2026 sur la plateforme de dématérialisation « achat public » et sur le BOAMP,

Considérant la date limite de réception des offres fixée au 26 mars 2026 à 12h,

Considérant les critères de sélection des offres avec leur pondération tels que mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1 - coût des travaux Le prix sera noté sur 60 selon la formule suivante : $60 \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix de l'offre})$	65.0
2 - valeur technique appréciée au regard du mémoire technique	15.0
identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché : détail de la composition et de l'organisation des moyens humains (organigramme, qualification et expériences des intervenants avec production des CV à l'appui) affectés au marché et les conditions de sa mobilisation.	8.0
moyens matériels spécifiquement affectés au marché, qualité des matériaux	7.0
3 - délais d'exécution de l'entreprise	20.0

Considérant la proposition et le classement de chacune des sociétés concernant les prestations citées en objet (Cf. tableau d'analyse des offres annexé),

Considérant qu'au titre du lot 1, trois opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SARL GRAND PERE ET FILS représentée par M. Romain GRAND en qualité de gérant – 35 chemin de Lariasse - 30340 Saint-Julien-les-Rosiers,
- SARL MENDEZ PERE ET FILS représentée par M. Philippe MENDEZ en qualité de gérant 251 chemin de Courlas - 30340 Saint-Julien-les-Rosiers,
- EURL VENIER RENOVATION représentée par M. Fabien VENIER en qualité de gérant – Zac Capra - 319 rue Antoine Emile - 30340 Méjannes-les-Alès,

Considérant qu'au titre du lot 2, un opérateur économique a remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- EURL FERRONNERIE MÉTALLERIE YANICK SANCHEZ représentée par M. Yanick SANCHEZ en qualité de gérant - 315 rue André Boule - zone industrielle Bruèges Nord - 30100 Alès,

Considérant qu'au titre du lot 3, trois opérateurs économiques a remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SAS MONTANIER représentée par M. Benoit HUNET en qualité de directeur général - 139 rue de l'Aunay - zone artisanale de la Ronde - 49650 Allones,

- SARL TECHNEAUPOLE représentée par M. Sylvain CABOCHE en qualité de co-gérant - 119 chemin des Castagnets - zone artisanale les Castagnets - 30200 Saint-Etienne-des-Sorts,
- SAS LARGIER TECHNOLOGIE représentée par M. Cédric CHAZALON en qualité de directeur général - 7 rue du Voltour - 07600 Vals-les-Bains,

Considérant qu'au titre du lot 4, neuf opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- EURL PCSB représentée par M. Gilles RANC en qualité de gérant - 28 Avenue Youri Gagarine - 30100 Alès,

Considérant qu'au titre du lot 5, un opérateur économique a remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- EURL PCSB représentée par M. Gilles RANC en qualité de gérant - 28 avenue Youri Gagarine - 30100 Alès,

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis l'ensemble des candidatures des opérateurs classés premiers,

Considérant la proposition et le classement définitif de chacune des sociétés tels qu'annexés à la présente décision,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- Est retenue au titre du lot 1 : maçonnerie, la SARL GRAND PERE ET FILS représentée par M. Romain GRAND en qualité de gérant - 35 chemin de Lariasse - 30340 Saint-Julien-les-Rosiers pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 20 816 € (vingt mille huit cent seize euros hors taxes),

- Est retenue au titre du lot 2 : serrurerie, la EURL FERRONNERIE SANCHEZ représentée par M. Yanick SANCHEZ en qualité de gérant - 315 rue André Boule - zone industrielle Bruèges Nord 30100 Alès pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 7 275 € (sept mille deux cent soixante et quinze euros hors taxes),

- Est retenue au titre du lot 3 : traitement de l'eau hydraulique, la SARL TECHNEAUPOLE représentée par M. Sylvain CABOCHE en qualité de co-gérant - 119 chemin des Castagnets - zone artisanale les Castagnets - 30200 Saint-Etienne-des-Sorts pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 186 585 € (cent quatre vingt six mille cinq cent quatre vingt cinq euros hors taxes),

- Est retenue au titre du lot 4 : plomberie, la SARL PCSB représentée par M. Gilles RANC en qualité de gérant - 28 avenue Youri Gagarine - 30100 Alès pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 4 915 € (quatre mille neuf cent quinze euros hors taxes),

- Est retenue au titre du lot 5 : ventilation, la SARL PCSB représentée par M. Gilles RANC en qualité de gérant - 28 avenue Youri Gagarine - 30100 Alès pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 5 391 € (cinq mille trois cent quatre vingt onze euros hors taxes).

ARTICLE 2 :

Le délai global prévu pour l'exécution des travaux tous lots confondus est de cinq mois. L'exécution des travaux débute, pour chaque lot, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 22 AVR. 2026

Le président

Christophe RIVENO

